LE PETIT BONHOMMIEN

Journal ÉDITÉ LE 28 mai 2020

ÉLÉCTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020 :

Avec la totalité de la liste élue dès le premier tour, à plus de 60 %, au soir du 15 mars dernier, toute l'équipe du nouveau Conseil Municipal souhaite remercier les électeurs pour la confiance témoignée, et note avec enthousiasme le désir de changement qui s'est ainsi révélé.

La nouvelle équipe municipale tient à remercier Jean-François Bottinelli et le Conseil Municipal sortant, pour leur travail des six dernières années, et notamment pour leur gestion saine du budget de la commune. Nous reprenons le flambeau aujourd'hui, avec la volonté de poursuivre en ce sens, tout en apportant une dynamique nouvelle au village du Bonhomme.

Les anciens conseillers seront les bienvenus, tout comme tous les citoyens volontaires, pour participer aux commissions ouvertes, dans notre démarche de démocratie participative.

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Le Conseil Municipal d'installation de la nouvelle équipe s'est déroulé ce mercredi 27 mai, à 20h, dans la salle des fêtes, en comité très restreint et en respectant toutes les mesures sanitaires en cette pandémie de covid19.

Jean-François Bottinelli, maire sortant, a démarré la séance en saluant l'assemblée et chaque membre du conseil, avant de laisser la parole à Gabrielle Masson, doyenne de l'assemblée.

Sans surprise, **Frédéric PERRIN** a été élu maire à l'unanimité, puis a pris la tête de ce Conseil Municipal.

Après avoir remercié Roger Bleu et Jean-François Bottinelli pour les treize années de collaboration durant les deux mandats précédents, il a présenté les candidats aux postes d'adjoints.

N° 3

« Avec cette équipe, avec un conseil enthousiaste, nous devrions atteindre nos engagements ambitieux et audacieux : l'utilisation de l'outil démocratie participative pour les grands projets qui engagent la commune pendant plusieurs décennies, notre obligation d'installer un commerce de proximité pérenne rapidement, la nécessité d'une école vivante au Bonhomme, et notre désir viscéral de créer du lien entre nous, notre adn commun. »

Le conseil municipal a ensuite procédé au vote de chaque adjoint et du conseiller délégué adjoint, tous élus à la majorité absolue. (14 pour / 1 vote blanc)

1ère adjointe : Corinne SCHLUPP.

En charge de tous les dossiers, en tant que Maire Adjointe ainsi que du Budget et des Affaires Sociales.

2e adjoint : Pascal MAURER :

Voirie, réseau d'eau, régies chauffage/eau, urbanisme, environnement, chasse, forêt, agriculture, appels d'offres, sécurité des bâtiments et des pompiers, services techniques et commerce de proximité.

Conseiller délégué adjoint :
Pascal BARADEL

En soutien technique sur les thématiques du 2ème adjoint.

3e adjoint : Jean-Marc MINOUX :

Ressources Humaines, finances, achats de fournitures courantes, sport, associations, commerce de proximité.

4e adjointe :
Christine MORO

Communication, culture, animation, patrimoine, éco-citoyenneté et commerce de proximité.

Indemnités :

M. le maire explique que l'enveloppe budgétaire ne sera pas dépassée avec cette équipe amplifiée, puisque le maire et les adjoints consentent à diminuer leurs indemnités afin de pouvoir en faire bénéficier le conseiller délégué adjoint.

Les indemnités sont votées à l'unanimité.

La charte de l'élu a été lue et signée par chaque membre du conseil. Elle sera affichée en Salle du Conseil.

Le procès-verbal détaillé du Conseil Municipal est consultable en Mairie et sur le site internet : *https://lebonhomme.fr/*

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 19 juin, 19h30 à la salle des fêtes.

COLLECTIF SOLIDARITÉ COVID19

Un bel élan de solidarité a vu le jour au Bonhomme dès l'annonce du confinement, fin mars, et un collectif « Solidarité Covid 19 » a été créé, avec une page Facebook, un contact e-mail et un numéro de téléphone pour les commandes.

Pendant 8 semaines, toutes sortes de produits de première nécessité – surtout alimentaires- ont été livrés au domicile des Bonhommiens l'ayant demandé, selon les souhaits de chacun.

Tout au long de la période de confinement, le collectif a géré 150 commandes, pour un volume de près de 2300 articles. De nombreux habitants ont ainsi pu minimiser leurs déplacements.

L'association « Chemins de partage » a permis de faciliter les questions de trésorerie, le collectif la remercie chaleureusement, ainsi que l'association "les Petites Mains" qui a offert une trentaine de masques en tissu, afin de protéger les bénévoles, les livreurs et les clients. Merci à Cathy Florance, Céline Gazet et Marie-Claude Humbert!
Les familles Masseran et Masseran/Tritschler ont également mis à disposition les locaux de leur restaurant (actuellement en vente), pour la réception, le stockage et la préparation des commandes, qu'ils en soient amplement remerciés !

La période de confinement prenant fin, et les livraisons ayant moins d'utilité désormais, le collectif met fin à cette activité, mais se souviendra longtemps des remerciements et de la reconnaissance de toutes les personnes qui ont bénéficié du service.

« *Nous avons eu de très nombreux retours positifs pendant les tournées de livraison, ça nous a fait chaud au cœur de voir l'enthousiasme et le sourire des gens ! Malgré quelques petits couacs dans les commandes au démarrage, tout le monde a été ravi de l'initiative !* » nous racontait Julien, l'un de nos livreurs.

Un grand merci à tous les bénévoles, et à tous ceux qui ont proposé leur aide, et tout particulièrement à Annick Pierrevelcin, qui a supervisé d'une main de maître chaque semaine les commandes avec le fournisseur Transgourmet.

Merci également à Mickaël Baumier, qui a fait office de boulanger de proximité durant toute cette période.

RESTAURATION / ALIMENTATION :

* **Deux restaurateurs du Bonhomme** poursuivent leur **service traiteur**, midi et soir, sur commande.

L'Hôtel de La Poste : https://www.hotel-la-poste.com/ tel 03.89.47.51.10

et l'Hôtel de la Tête des Faux : https://www.latetedesfaux.com / tel : 03.89.47.51.11

Leurs menus sont également visibles sur le site internet de la mairie *: https://lebonhomme.fr/* ainsi qu'en vitrine de leurs restaurants.

* N'oubliez pas nos **producteurs locaux**, qui vendent toujours leurs produits à la ferme :

Ferme Claudepierre : 159A Lieu-dit Faurupt. 03.89.47.55.04

Produits disponibles : munster, tomme : nature, à l'ail des ours, au fenugrec et au cumin, beurre et crème. Yaourts sur commande.

Du lundi au vendredi : 8h-12h30, ainsi que les après-midis le lundi et le jeudi.

Ferme Laguin : 111 La Violette. 06.47.27.20.98

Produits disponibles : munster, fromage blanc, tchic, steaks hachés de bœuf surgelés.

Tous les jours sauf le dimanche après-midi.

Ferme Minoux : 161 Faurupt. 03.89.47.53.88

Produits disponibles : munster, tomme : nature, à l'ail des ours, au cumin et aux fleurs.

Tous les jours : 9h-12h et 14h-17h.

*** En passant par la Ferme**, le camion est présent tous les vendredis après-midi à 15h30 sur la place de Kernilis (parking derrière l'église).

Delphine Balland, qui fait le lien entre les producteurs locaux et les consommateurs, vous y propose des produits laitiers, de la viande et charcuterie, du pain et différents produits d'épicerie.

https://www.enpassantparlaferme.com ou tel : 07.71.12.74.54

****

MAIRIE :

Le bureau de la Mairie est actuellement fermé au public.
Nous mettons tout en oeuvre pour prévoir une ouverture dans les prochaines semaines, dans le strict respect des directives gouvernementales et des mesures de protection pour les agents et les clients. Actuellement, nous pouvons vous recevoir **uniquement sur rendez-vous**. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 03.89.47.51.03 ou par mail : mairie-du-bonhomme@orange.fr.

Merci de respecter les gestes barrières pour **VOUS** protéger et **NOUS** protéger !

****

LA POSTE :

Le bureau de la poste est actuellement fermé.

Pour rappel, le service de la Poste du Bonhomme vous propose :
→ la vente de timbres, d'enveloppes et emballages pré-affranchis, d'emballages à affranchir (enveloppes spéciales, boîtes), …
→ l'envoi de lettre recommandée et colis ;
→ la mise en instance des lettres recommandées, colis, … non distribués ;
→ la gestion des procurations, du transfert du courrier lors d'un déménagement,…

ÉCOLE:

L'école du Bonhomme a rouvert ses portes ce lundi 25 mai, pour les classes de grande section maternelle, CP et CE1.

Suivant le protocole établi par l'Education Nationale et le Gouvernement, de nombreuses mesures ont été mises en place afin de garantir un maximum de sécurité pour les enfants, les parents et bien sûr le personnel : procédures d'arrivée et de départ, désinfection des locaux, gestes barrières, adaptation des espaces et des outils de travail….même la récréation a dû être repensée différemment.

Il n'y a pas de service de périscolaire ni de cantine pour le moment, mais ces services pourraient être envisagés selon l'évolution des demandes et des effectifs par la suite.

Merci à la directrice Morgane WIRZUM, et au personnel communal pour leur travail et leur adaptation à ces nouveaux protocoles. Un remerciement tout particulier est adressé à Anaïs SIESS, secrétaire générale de Mairie, qui a géré avec un grand professionnalisme toutes les mesures sanitaires qui ont permis la réouverture de l'école.

Une école un peu différente pour les six enfants actuellement accueillis, mais quel bonheur de retrouver ses amis et ses repères, après deux mois sans école !

INFOS DIVERSES :

> Commémoration du 8 mai en comité restreint

C'est sous un beau soleil, mais en comité très restreint qu'a eu lieu ce matin la cérémonie de commémoration du 8 mai 45, au Bonhomme.
Sur la place de Kernilis, deux porte-drapeaux, le vice-Président de l'ANC-UFN M. Florance, et deux conseillers municipaux, ont écouté le discours de Jean-François Bottinelli - le Maire, qui célébrait aujourd'hui le 75e anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie, mettant ainsi fin à la Seconde Guerre Mondiale.
Après le dépôt de gerbe par M. le maire au pied du Monument aux Morts, une minute de silence a été observée, puis le petit groupe a chanté La Marseillaise.

> Reprise des offices religieux :

Depuis quelques temps, le Diocèse de Strasbourg prépare le redémarrage des offices religieux dans notre secteur, pour les fidèles privés de leur messe hebdomadaire depuis plus de deux mois.

Suite au décret du 22 mai 2020 autorisant la reprise des cultes publics, les messes pourront de nouveau avoir lieu tous les dimanches, à partir de ce dimanche 31 mai, et jusqu'en septembre, dans les églises de la Communauté de Paroisses du Pays Welche, aux horaires suivants :

Au Bonhomme, à Fréland et Haute Labaroche: à 9h
A Lapoutroie et Orbey : à 10h30

Afin de sécuriser au maximum le public et les officiants, de nombreuses règles sanitaires ont été mises en place : sens de circulation, places distanciées, port du masque obligatoire, pas de chants, désinfection des mains avant la communion notamment.

Dans l'église St Nicolas du Bonhomme, le Conseil de Fabrique et le sacristain Michel Henry ont mis en place un distributeur de gel hydro-alcoolique dans la travée centrale, et délimité des places sur les bancs, distanciées d'1 m minimum. Ils ont également fléché au sol le sens de circulation.
Le futur maire, Frédéric Perrin, est venu les soutenir ce mardi matin : "Je complimente Michel, Martial et Fabien, pour leur implication dans l'aménagement du protocole de sécurité sanitaire à l'intérieur de ce lieu de prières et d'échanges. Les offices religieux vont enfin pouvoir reprendre, grâce à eux. "
Fabien Laurent, du Conseil de Fabrique ajoute "Rien n'arrête la Foi, pas même un virus!".

RDV dimanche 31 mai à 9h à l'église St Nicolas du Bonhomme!

****

DECHETERIE :

Dans le contexte de crise sanitaire, une organisation spéciale est mise en place dans les 3 déchèteries de la vallée de Kaysersberg pour limiter la fréquentation et ainsi garantir la distanciation physique et les gestes barrières :

> Accès uniquement **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pour les particuliers et les professionnels

> 1 passage tous les 7 jours et dépôt limité à 2m³ pour les particuliers

> Tous les déchets acceptés peuvent être déposés

> Pas de RDV à prendre pour déposer les sacs rouges. Des bacs sont prévus à cet effet à l'extérieur des déchèteries

Cette organisation pourra évoluer.

Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe,
Cynthia Straub, adjointe administrative pour la mise en forme, impression,
Directeur de la publication : Fréderic PERRIN Maire
Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3ème Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@orange.fr

RELEVE DES COMPTEURS D'EAU – IMPORTANT

Merci de bien vouloir nous retourner le relevé
avant vendredi 19 juin 2020.

COMPTEUR A CHIFFRE :

Indiquez dans les cases ci-dessous les chiffres visibles de votre compteur :
(ne pas s'occuper des cases rouges sur le côté droit)

☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Nom et prénom : ……

Numéro de compteur : ……

Adresse : ……

Commune : 68650 LE BONHOMME

_ _

Vu la crise saniatire et par mesure de sécurité, le relevé du mois de juin ne sera pas réalisé par les agents communaux.
Nous vous demandons de nous retourner le document ci-dessus
- soit par mail à : ***mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr***,
- soit nous le déposer dans la boite aux lettres de la mairie.

Merci pour votre compréhension.

NOTA : Si aucune information ne nous est communiquée, une estimation de consommation sera alors réalisée par les services de la mairie. Aucune réclamation ne sera tolérée.

UN CONSEIL : donner les bonnes informations sur le relevé pour éviter tous litiges ultérieurs. Merci !

****